

## Compte-rendu sommaire de la séance du : Vendredi 24 mars 2017

La séance est ouverte à 20h30 par Monsieur le Maire.

En exercice 15, présents 14, votants 14. Etait excusé : M. Bernard REGAD.

A l'unanimité, le Conseil nomme secrétaire de séance Mme Nicole DERVIN.

Le Conseil approuve le compte-rendu de la séance précédente.

### **A l'ordre du jour :**

*Compte administratif 2016, Compte de gestion 2016, Affectation des résultats, Vote des taux d'imposition, Budget primitif 2017, Convention de prestation CIERA, Approbation du rapport de la CLECT, Programme des coupes de bois, Questions diverses.*

### **Approbation des comptes de l'année 2016**

M. Patrick CHAPELUT prend la présidence pour délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2016 établi par le Maire. Le Conseil, après en avoir pris connaissance, approuve ce document.

M. le Maire ayant repris sa fonction de Président, le Conseil vote le compte de gestion du receveur et décide de l'affectation du résultat de fonctionnement :

- l'excédent global de 231 556.17 € du budget général est affecté à la couverture du besoin de financement d'investissement pour 100 000.00 € et en excédent d'exploitation reporté pour 131 556.17 €,
- budget service des eaux : l'excédent, de 24 366.82 €, est affecté en excédent d'exploitation reporté,
- budget transport : l'excédent, de 2 959.10 €, est affecté en excédent d'exploitation reporté.

### **Vote des taux d'imposition**

Le Conseil municipal décide de fixer les taux des taxes locales comme suit :

- Taxe d'habitation : 7.61%
- Taxe foncière (bâti) : 6.25%
- Taxe foncière (non bâti) : 19.85%.

### **Budget primitif 2017**

A l'unanimité, le Conseil vote le budget primitif 2017 avec reprise des résultats de l'exercice 2016.

Le budget communal et ses annexes s'équilibrent ainsi :

- Budget Communal :  
*Section de fonctionnement : 733 051.17 €      Section d'investissement : 309 703.17 €*
- Budget Service des Eaux :  
*Section de fonctionnement : 139 466.82 €      Section d'investissement : 228 822.27 €*
- Budget Transport :  
*Section de fonctionnement : 20 473.00 €      Section d'investissement : 23 980.00 €*

### **Convention de prestation CIERA**

Monsieur le Maire présente la convention d'honoraires du bureau d'études CIERA pour une mission de maîtrise d'œuvre. En effet, la commune souhaite assurer la création d'une conduite d'adduction d'eau potable permettant de desservir quatre logements ainsi que d'alimenter un poteau d'incendie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune d'Echallon et la société CIERA dans le cadre de cette prestation de maîtrise d'œuvre.

### **Approbation du rapport de la CLECT**

La mission de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est de procéder à l'évaluation des charges transférées à l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité

professionnelle unique consécutivement aux transferts de compétences. A ce titre, la CLECT doit élaborer un rapport qui présente l'évaluation des charges transférées.

Ce rapport constitue la référence pour déterminer le montant de l'attribution de compensation qui sera versée par la communauté de communes aux communes.

La CLECT réunie le 23 février 2017 a approuvé à l'unanimité des membres présents le rapport présenté. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

### **Programme des coupes de bois**

Le Conseil municipal demande à l'ONF de délivrer la parcelle n°54 pour les affouages.

Monsieur le Maire présente le programme des travaux forestiers 2017. Le conseil municipal approuve le programme et sollicite auprès de la Région une subvention de 40% pour des travaux de dégagement et de dépressage en forêt communale prévus pour l'exercice 2017. Ces travaux sont à effectuer dans les parcelles 13, 24 et 8 sur une surface de 34.08 hectares, pour un montant de 12 580.00 Euros HT.

### **Questions diverses**

Le conseil municipal prend connaissance :

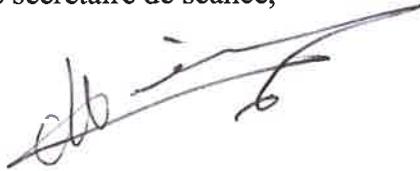
- d'un projet de développement d'un parc accrobranche
- d'un projet de circuit de kart électrique
- des travaux de rénovation du Pont des Moineaux à partir du mois de septembre
- de la journée de nettoyage de printemps le 08 avril dès 08h30.

La séance est levée à 00 heures 00.

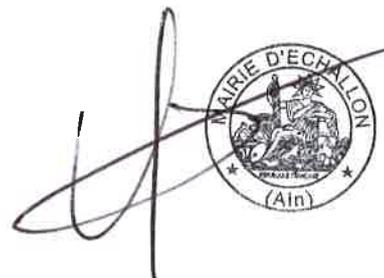
Ainsi fait et délibéré en séance.

Affiché le 27 MARS 2017

Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "elb", written over a horizontal line.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, written over a horizontal line. To the right of the signature is the official seal of the Mayor of Echallon, which is circular and contains the text "MAIRE D'ECHALLON" and "(Ain)" around a central emblem.